

RAPPORT SUR LA PLACE DES FEMMES DANS LE SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE



SOMMAIRE

- page 05 **AVANT-PROPOS**
- page 07 **EXPOSÉ DES MOTIFS**
- page 10 **LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE :
CONSTATS, LIMITES ET ENJEUX**
- page 10 **UNE PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE EN
AUGMENTATION MAIS PROPORTIONNELLEMENT PLUS
FAIBLE QUE CELLE DES HOMMES**
- page 10 **La pratique sportive féminine en France**
- page 11 **La pratique sportive féminine au sein de la Région Île-de-France**
- page 12 **La pratique sportive féminine dans les établissements scolaires
du second degré**
- page 12 **La pratique sportive féminine au sein
des Quartiers politiques de la ville (QPV)**
- page 13 **DES LIMITES À LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE
NOMBREUSES MAIS BIEN IDENTIFIÉES**
- page 13 **Des raisons personnelles et familiales marquées à l'adolescence**
- page 13 **Des stéréotypes de genre contribuant à l'absence de mixité
de certaines disciplines**
- page 13 **Une faible médiatisation du sport féminin entretenant un faible
intérêt porté à la pratique sportive féminine**
- page 13 **Des espaces publics et équipements sportifs mal adaptés dans
certains quartiers à l'origine d'une faible pratique féminine**
- page 13 **DES ENJEUX MULTIPLES ET DES LEVIERS D'ACTION
NOMBREUX POUR ACCROÎTRE LA PRATIQUE SPORTIVE
FÉMININE SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN**
- page 13 **Rendre plus accessibles et mieux adaptés les équipements sportif
en faveur du public féminin**
- page 14 **Féminiser l'encadrement technique des activités physiques et
sportives pour lutter contre les stéréotypes et fidéliser les femmes
à de nouvelles pratiques**
- page 15 **Assurer une plus grande pratique sportive féminine dans
le milieu scolaire pour créer de futures générations sportives**



page 16 **Agir contre la radicalisation, les discriminations et les violences faites aux femmes dans le milieu sportif**

page 16 **Démocratiser le sport féminin à travers une plus grande médiatisation des compétitions sportives et un renforcement de la présence des femmes dans les programmes sportifs**

page 18 **LA PLACE DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE DU SPORT, L'ÉCONOMIE DU SPORT ET LA PRATIQUE DE HAUT NIVEAU**

page 18 **UN MILIEU SPORTIF PROFESSIONNEL INSUFFISAMMENT FÉMINISÉ SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN**

page 18 **Une faible représentation des femmes au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives**

page 18 **Un déficit de présence féminine dans les métiers et l'économie du sport**

page 19 **Un accompagnement insuffisant des pouvoirs publics aux sportives de haut niveau**

page 19 **DES MARGES DE MANŒUVRE IMPORTANTES POUR FAIRE DE L'ÎLE-DE-FRANCE UNE VÉRITABLE TERRE DE SPORT FÉMININ**

page 19 **Accroître la présence de femmes dans les instances dirigeantes à travers un conditionnement renforcé de l'octroi d'aides régionales**

page 20 **Encourager les échanges et retours d'expérience à travers la mise en relation des femmes dirigeantes et de celles qui aspirent à le devenir**

page 20 **Communiquer davantage auprès du public féminin sur les formations et parcours d'enseignement supérieur dans le milieu sportif**

page 21 **Former une génération de sportives et sportifs franciliens de haut niveau dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

page 24 **SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS**

AVANT-PROPOS

L'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose en son alinéa 2 que les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Sur ce fondement, le présent rapport dresse un état des lieux de la place des femmes dans le sport en Île-de-France et propose un ensemble de mesures nouvelles visant à accroître la féminisation du milieu sportif francilien.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'action menée par Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région Île-de-France, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de faire de l'Île-de-France une collectivité exemplaire en la matière. A cet égard, la nomination de Marie-Pierre BADRE en tant que déléguée spéciale en charge de l'égalité femmes-hommes a permis de structurer les efforts de la Région sur ce sujet prioritaire qui irrigue l'ensemble des politiques régionales depuis le début de la mandature :

- ➔ La Région Île-de-France possède ainsi sa propre Charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République ;
- ➔ La Région Île-de-France agit en son sein en faveur de l'égalité femmes-hommes à travers l'application d'un accord-cadre sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un groupe de travail sur l'égalité femmes-hommes et l'existence d'une cellule anti-harcèlement ;
- ➔ La Région Île-de-France soutient les acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions de formation à destination des collectivités locales et l'appel à projets visant à lutter contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes lancé en 2016 ;
- ➔ La Région Île-de-France agit en faveur de l'égalité professionnelle à travers la valorisation des actions menées dans les lycées sur les sujets en lien avec l'égalité entre les filles et les garçons, le dispositif OLYMPE et le soutien aux programmes Alycye et Actions lycéennes ;
- ➔ La Région Île-de-France soutient l'entrepreneuriat des femmes ainsi que les structures proposant des modes de garde atypique pour les jeunes enfants ;
- ➔ La Région Île-de-France agit pour la garantie de la place des femmes dans l'espace public.

En confiant une mission d'évaluation de l'impact des actions mises en place par la Région en faveur de la pratique sportive féminine à Manon LAPORTE, alors présidente de la commission sport, jeunesse et vie associative, la Région Île-de-France s'engage à mettre en place une politique publique visant à accroître la féminisation du milieu sportif francilien. Cela dans le but de tendre vers une plus grande égalité entre les sexes dans un secteur qui n'échappe pas à la tendance nationale.





EXPOSÉ DES MOTIFS »

En Île-de-France, **les femmes représentent 52% de la population, soit plus de 6 millions de Franciliennes**. Si une partie non négligeable d'entre elles déclare pratiquer une activité physique et sportive de façon régulière, nombreuses sont celles qui en demeurent éloignées. Les raisons de cette distance sont diverses et alimentent encore aujourd'hui un écart d'activités important en comparaison des pratiques de leurs homologues masculins.

Plusieurs études indiquent une nette progression du pourcentage de femmes franciliennes pratiquant une activité physique et sportive. Malgré ces évolutions positives, **les inégalités entre les femmes et les hommes franciliens perdurent en termes de pratiques**, y compris dans le domaine du sport de haut niveau, à l'image des écarts existants à l'échelle nationale.

Si les raisons de tels écarts sont multiples et diverses, **la trop faible médiatisation du sport féminin** entretient de surcroît le faible intérêt généralement porté à des performances sportives pourtant bien réelles.

Au-delà de la pratique sportive, les inégalités entre les femmes et les hommes dans le milieu sportif francilien se constatent également dans la **gouvernance des instances les plus hautes tout comme dans l'économie du sport**, qu'il s'agisse de la présence des femmes dans les médias sportifs ou dans les fonctions d'encadrement technique.

Reflète des inégalités stagnantes entre les femmes et les hommes dans la vie économique et sociale tant francilienne que nationale, le secteur sportif n'échappe pas aux critiques.

Face à ce constat, la Région Île-de-France s'est engagée à favoriser l'accès au sport pour tous afin de contribuer, comme dans d'autres politiques régionales, à **la réduction des fractures sociales et territoriales franciliennes**. Sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région Île-de-France, et de son vice-président Patrick KARAM, de nombreuses actions visant à renforcer la pratique sportive, notamment féminine, ont ainsi été lancées dès 2016 à travers :

- ➔ L'adoption de trois rapports-cadre relatifs à la politique régionale en faveur du sport en Île-de-France visant à soutenir plus fortement les projets et structures faisant une part entière à la pratique féminine ;
- ➔ La réorientation des partenariats avec les ligues et les comités sportifs régionaux dans le but de soutenir des actions de développement de la pratique sportive féminine ou mixte, notamment dans les zones prioritaires ;

- ➔ L'appréciation de la place réservée à la pratique féminine dans l'analyse des dossiers de demande d'aide à la construction d'un équipement sportif ;
- ➔ Le soutien régional aux clubs féminins franciliens, évoluant notamment au plus haut niveau national ;
- ➔ L'élaboration d'une « Charte régionale pour une nouvelle éthique et de déontologie dans le sport en Île-de-France » visant à lutter contre le sexisme et les violences à l'égard des femmes.

La dynamique régionale en faveur de la féminisation du sport en Île-de-France est bien réelle mais ne suffit pas à enrayer les inégalités entre les femmes et les hommes de façon substantielle. **Les leviers d'action sont pourtant multiples et les enjeux qui s'y attachent toujours plus nombreux :**

- ➔ Renforcement de l'accès des femmes aux équipements sportifs franciliens
- ➔ Féminisation de l'encadrement technique des activités physiques et sportives
- ➔ Encadrement et adaptation des conditions de la pratique du sport féminin
- ➔ Réussite des sportives de haut niveau
- ➔ Place des femmes dans l'économie du sport
- ➔ Augmentation du nombre de femmes au sein des instances dirigeantes
- ➔ Formation des femmes dirigeantes
- ➔ Médiatisation du sport féminin
- ➔ Présence des femmes dans les programmes sportifs médiatiques
- ➔ Lutte contre les discriminations et les violences dans le sport

À travers les 110 auditions réalisées et une enquête en ligne menée auprès des 74 ligues et comités régionaux, ce rapport dresse un état des lieux des inégalités constatées sur le territoire francilien, avant d'en tirer les conclusions à travers des propositions nouvelles et concrètes.

Le développement du sport en Île-de-France est un enjeu social fort. Chaque Francilien doit pouvoir se réaliser à l'école mais également, et de plus en plus, par le sport.

Le développement de la pratique féminine est un objectif d'autant plus important qu'il doit **permettre l'émancipation du plus grand nombre de femmes.**

Avec un peu plus de 7 millions de Franciliens qui pratiquent une activité physique et sportive de manière régulière, la Région poursuit ses efforts afin de développer la pratique sportive pour tous. **La Région Île-de-France recense 27 366 équipements sportifs, hors sports de nature. Ils se répartissent dans 8 607 installations sportives. 1 141 communes en sont pourvues, soit 89,3 % des communes franciliennes.**

L'Île-de-France se situe à la 5^e place des régions métropolitaines en nombre d'équipements sportifs mais se retrouve au dernier rang quand celui-ci est rapporté à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 22,8, soit à 18,5 points de celui de la France métropolitaine qui s'élève à 41,3¹.

Riche de plus de 19 000 clubs et plus de 101 000 emplois liés au sport, la Région Île-de-France enregistre néanmoins des taux de pratique physique et sportive nettement inférieurs à la moyenne européenne, qu'il s'agisse de la pratique des Franciliennes comme des Franciliens.

Fort de son constat, la Région Île-de-France a fait de la pratique sportive pour tous une priorité car la Région ne sacrifiera jamais le sport du quotidien au profit du sport qu'on regarde à la télévision.

À l'aune des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Région Île-de-France doit poursuivre le travail engagé depuis trois ans visant à rattraper son retard et à être à l'avant-garde dans la constitution d'une « Génération 2024 » de jeunes sportives et sportifs représentative des talents qu'elle possède. Cela afin de contribuer majoritairement au rayonnement du territoire national.



LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE : CONSTATS, LIMITES ET ENJEUX

LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE : CONSTATS, LIMITES ET ENJEUX

UNE PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE EN AUGMENTATION MAIS PROPORTIONNELLEMENT PLUS FAIBLE QUE CELLE DES HOMMES

La pratique sportive féminine en France

Entre 2009 et 2015, en France, la part des pratiquants est passée de 40% à 45% chez les femmes tandis qu'elle s'est stabilisée chez les hommes, autour de 50%².

Entre 2007 et 2015, le nombre de licences sportives féminines a progressé de 20%, soit deux fois plus que le nombre de licences masculines. En 2015, sur les 16 millions de licenciés à des fédérations unisport olympiques, non olympiques et multisports, 37,5% étaient des femmes³.

Toutes choses égales par ailleurs, une femme a toutefois 20% de chances en moins de pratiquer une activité physique et sportive qu'un homme.

Des pratiques qui diffèrent selon l'âge, le niveau de vie et de diplôme et le type de ménage

En France, la pratique sportive entre les femmes et les hommes diffère principalement selon :

- L'âge
- Le niveau de vie et de diplôme
- Le type de ménage

En 2015, 50% des femmes de 16 à 24 ans ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive dans l'année, contre 63% des hommes de cette classe d'âge ; 33% d'entre elles pratiquent une activité pratique et sportive (APS) chaque semaine, contre 45% des hommes. Ces différences s'inversent néanmoins à partir de 50 ans : 48% des femmes âgées de 50 à 64 ans pratiquent une APS au moins une fois dans l'année contre 46% des hommes de la même catégorie d'âge. Elles sont 36% à pratiquer chaque semaine, contre 30% de leurs homologues masculins.

Le niveau de diplôme des Français influe également sur les inégalités dans les pratiques sportives. Les écarts entre femmes et hommes sont ainsi plus faibles à mesure que le niveau de diplôme est élevé : 21% des femmes et 32% des hommes non diplômés déclarent pratiquer une APS contre

respectivement 63% et 66% des diplômés d'un niveau supérieur à Bac+2. De même, avoir un niveau de vie élevé favorise la pratique sportive et estompe les différences entre les sexes. Ainsi, parmi les 20% des personnes les plus modestes, le taux de pratiquants est de 30% pour les femmes et de 39% pour les hommes ; parmi les 20% les plus aisés, ce taux atteint respectivement 59% et 60%.

La nature des ménages impacte enfin les habitudes en termes de pratiques sportives : les écarts entre les femmes et les hommes sont ainsi plus faibles pour les personnes en couple sans enfant comme pour les personnes seules. Les différences sont plus élevées en défaveur des femmes pour les couples avec enfants⁴.

Des disciplines et conditions d'exercice féminines spécifiques

La nature des disciplines exercées par les femmes tout comme les conditions dans lesquelles elles sont pratiquées diffèrent de celles des hommes. Si la marche à pieds est l'activité physique et sportive la plus pratiquée par les deux sexes, il n'en va pas de même d'autres disciplines au sein desquelles les taux de féminisation s'avèrent particulièrement élevés : 79% pour la gymnastique ; 62% pour la danse, par exemple.

Certaines disciplines se révèlent être mixtes, à l'image de la natation. A l'inverse, d'autres disciplines demeurent encore aujourd'hui trop peu féminisées, telles que les sports de raquette pour lesquels seul un pratiquant sur trois est une femme, de même que les sports collectifs pour lesquels un pratiquant sur cinq est une femme.

Les conditions d'exercice des femmes se révèle par ailleurs être moins intensives que celle des hommes : 19 minutes par jour en moyenne pour les femmes ; 27 minutes pour les hommes. Les femmes pratiquent moins souvent une APS seule ou entre amis, contrairement aux hommes. En revanche, les femmes comme les hommes pratiquent la plupart du temps une APS par leur propre moyen et le plus souvent en fin de semaine.

Une faible proportion de femmes aux compétitions sportives

En 2015, 17% des femmes ont participé à une compétition sportive parmi celles ayant pratiqué régulièrement une APS au cours des 12 derniers mois dans le cadre d'un club ou d'une association. Cette proportion est trois fois moins élevée que celle de leurs homologues masculins (52%).

Cet écart de participation, s'il décroît légèrement avec l'âge, est particulièrement élevé chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans. Ainsi, en 2015, 35% des femmes ont participé à une compétition sportive contre 69% des hommes parmi celles et ceux exerçant une APS de façon régulière.

Entre 2009 et 2015, le nombre de compétiteurs a globalement augmenté chez les femmes comme chez les hommes, bien qu'un écart important persiste : à l'exception des seniors, le nombre de compétiteurs est ainsi passé de 14% à 17% chez les femmes et de 48% à 52% chez les hommes⁵.

Cet écart trouve l'une de ses origines dans la différence de motivation entre les femmes et les hommes. Ainsi, 11% des femmes déclaraient en 2015 pratiquer un sport dans le but de dépasser leurs limites, contre 21% des hommes. Si des motivations communes existent, - se distraire, rester en forme, évacuer le stress ou partager un moment de convivialité - les femmes sont plus nombreuses à déclarer exercer une APS dans le but de perdre du poids. En 2014, 6 personnes sur 10 considéraient néanmoins que cet écart entre compétitrices et compétiteurs s'expliquerait davantage par une manque d'encouragement et non un manque de capacités suffisantes ou un défaut de goût pour la compétition⁶.

La pratique sportive féminine au sein de la Région Île-de-France

La Région Île-de-France compte 6,3 millions de Franciliennes, soit 52% de la population du territoire⁷.

Une pratique sportive féminine légèrement supérieur à la moyenne nationale

En Île-de-France, 47% des femmes de 15 ans et plus exercent une APS au moins une heure par semaine :

- 57% des femmes de 15 à 24 ans
- 45% des femmes de 25 ans et plus

Parmi elles, 51% sont des femmes de CSP supérieures et 41% des femmes d'autres CSP.

Les Franciliennes représentent également 37% des licences sportives sur le territoire francilien. Sur les 3720 licenciés handisport, 28% sont des femmes. Sur les 2690 licenciés en sport adapté, 30% sont des femmes⁸.

Des disciplines bien identifiées et des conditions de pratique propres au territoire francilien

Les femmes sportives franciliennes sont 38% à pratiquer la gymnastique et la fitness, 28% à faire de la marche, 11% de la danse et 11% de la natation.

Près de 85% d'entre elles pratiquent leur APS en semaine, la plupart du temps en soirée. Par ailleurs, 81% exercent un sport

à proximité de leur domicile et par elles-mêmes, 59% au sein d'une installation sportive, 36% en milieu naturel et 34% dans l'espace public.

Enfin, 58% exercent une APS encadrée, 30% le font de façon autonome et 12% alternent entre ces deux types de conditions.

La place du sport féminin dans les politiques sportives locales

Au sein de la Région Île-de-France, comme dans les autres régions, les élus locaux font état des mêmes freins au développement de la pratique féminine :

- Absence d'une demande concrète du public féminin (49,1%)
- Manque de personnel encadrant féminin (29,1%)
- Offre associative non-adaptée (26,4%)
- Créneaux des équipements sportifs non adaptés (20%)
- Equipements ne répondant ni aux attentes ni aux besoins des licenciées (19,1%)
- Besoins de formation des encadrants (19,1%)
- Préjugé selon lequel le milieu associatif serait un milieu d'hommes (12,7%)

D'une manière générale, 88,9% des élus locaux affirment manquer d'informations au sujet des dispositifs d'accompagnement pour des projets de développement du sport féminin, tandis que 46,2% d'entre eux déclarent mettre en œuvre des actions en faveur du développement de la pratique féminine associative.

Seules 25% des collectivités locales affirment organiser des manifestations sportives exclusivement féminines, constat illustrant une importante hétérogénéité dans la mise en œuvre des politiques sportives. Parmi elles, 78,6% des élus concernés déclarent avoir reçu une aide du secteur privé pour l'organisation de ces manifestations. Paradoxalement, 92,9% des élus locaux estiment pourtant que ces manifestations rencontrent un fort engouement et 52,8% considèrent avoir les moyens de répondre, au moins partiellement, aux problématiques liées au faible développement local du sport féminin⁹.



Copyright © Laurent Villeret/Doce Via/Picturetank

²Insee Première n°1675, Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent, novembre 2017

³CSA, Rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision, septembre 2017

⁴Insee Première n°1675, Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent, novembre 2017

⁵Insee Première n°1675, Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent, novembre 2017

⁶Burricand et Grobon, 2015

⁷IRDS/AUJ, Les franciliennes et le sport, mars 2018

⁸IRDS, Les chiffres clés du sport en Île-de-France, septembre 2017

⁹ANDES, La place du sport féminin dans les politiques sportives locales, mai 2018

La pratique sportive féminine dans les établissements scolaires du second degré

Une pratique féminine encouragée

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) représente l'une des fédérations sportives les plus féminisées. A l'échelle nationale, sur un million de licenciés UNSS, 500 000 licenciés sont féminines. Cette forte proportion s'explique principalement par la mise en place de sections féminines pour chaque sport.

Des inégalités entre collèges et lycées

Cette tendance ne contribue pas pour autant à **faire disparaître le désengagement massif des filles lors du passage du collège au lycée**. Si 70% des jeunes filles pratiquent une APS en association sportive au collège, elles ne sont plus que 30% au lycée.

D'une manière générale, **l'adolescence (14-20 ans) représente la période où l'abandon de la pratique physique et sportive est plus important chez les filles (45%) que chez les garçons (35%)¹⁰**. Les filles âgées de 12 à 17 ans sont plus nombreuses que les garçons à n'avoir jamais fait de sport en dehors des cours obligatoires d'EPS (14% des filles contre 8% des garçons) ; elles sont aussi plus nombreuses à avoir abandonné sans reprendre d'autres activités sportives (26% chez les filles contre 15% chez les garçons).



Copyright © Laurent Villeret/Doce Vitar/Pictetank

La pratique sportive féminine au sein des QPV

Un public féminin éloigné de milieu sportif

Les Quartiers Politique de la Ville (QPV) représentent 4,8 millions de personnes. La proportion des licenciés sportifs au sein de ces quartiers s'élève à 3,8% avec un écart de 1,4 point entre les hommes et les femmes (respectivement 4,2% et 2,8% en 2013). Dans ces quartiers, plus qu'ailleurs sur le territoire national, les femmes demeurent éloignées de la pratique sportive – institutionnelle ou non – quel que soit leur âge¹¹.

En 2014, et malgré cette faible proportion de sportives, les fédérations ayant délivré le plus grand nombre de licences en QPV étaient les suivantes : Fédération Française de lutte, Fédération sportive et gymnique du travail, Fédération Française de boxe, Fédération Française de rugby à XIII, Fédération Française de javelot tir sur cible, Fédération Française de taekwondo et disciplines associées, Fédération Française de kick-boxing, Muay-Thai et disciplines associées, Union sportive Léo Lagrange, Fédération Française de football américain.

L'Île-de-France compte près de 150 000 licences en QPV, dont 37% en Seine-Saint-Denis. Parmi cet ensemble de licenciés, 30% sont des femmes. Au sein des QPV franciliens, les sports collectifs ainsi que les sports de combat sont surreprésentés, notamment le football, le basket, le kick boxing, le taekwondo et la boxe¹².

Des équipements moins nombreux et peu adaptés à la pratique sportive féminine

D'une façon générale, les QPV apparaissent en moyenne moins équipés que les autres parties du territoire national. En Île-de-France, ces quartiers comptent ainsi 8,7 équipements sportifs pour 10 000 habitants contre une moyenne régionale de 23,2. Les communes sans QPV enregistrent quant à elles 29,5 équipements sportifs pour 10 000 habitants¹³.

Cette faible dotation des QPV en équipements sportifs est d'autant plus problématique que la pratique sportive représente, dans ces quartiers plus que dans d'autres, un axe prioritaire des politiques de cohésion sociale et territoriale.

Le manque d'équipements adaptés à la pratique féminine dans ces quartiers contribue également à limiter le développement du sport féminin. Il en va ainsi, par exemple, des équipements sportifs dotés de douches et sanitaires communs aux femmes et aux hommes. De même, les difficultés de mobilité de ces populations rendent difficiles des déplacements vers d'autres équipements.

Enfin, le développement du sport sur ces territoires tend à viser davantage un public masculin, dans une logique principalement centrée sur la compétition ou l'insertion par le sport, état d'esprit statistiquement moins partagé chez les femmes.

DES LIMITES À LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE NOMBREUSES MAIS BIEN IDENTIFIÉES

Des raisons personnelles et familiales marquées à l'adolescence

Si les raisons personnelles et familiales peuvent évoluer selon l'âge, il ressort cependant que le manque de temps explique dans la plupart des cas l'absence de pratique d'une APS chez les femmes¹⁴.

A l'adolescence, s'ajoutent également la lassitude de l'activité initialement pratiquée au profit d'autres activités culturelles ou artistiques¹⁵, l'insatisfaction liée à l'ambiance¹⁶, les difficultés de transports et le manque d'offre ou de créneaux horaires attractifs¹⁷.

Des stéréotypes de genre contribuant à l'absence de mixité de certaines disciplines

En 2014, près d'une personne sur deux considère que certains sports conviennent mieux aux filles qu'aux garçons¹⁸, confirmant le stéréotype selon lequel le choix d'une activité est fonction des valeurs qu'elle véhicule.

Ces idées reçues contribuent ainsi à maintenir le choix orienté de disciplines selon le sexe et explique l'absence de mixité au sein de certaines disciplines, cela dès le plus jeune âge. La pratique d'un sport dit masculin pour une fille sera par ailleurs considéré comme d'autant plus difficile que l'image physique qu'elle renverra sera jugée non conforme à la norme corporelle féminine, la musculature et la force physique étant le plus souvent associées à la masculinité¹⁹.

Une faible médiatisation du sport féminin entretenant un faible intérêt porté à la pratique sportive féminine

Le poids de la transmission à la télévision de la pratique féminine sportive est en hausse. De 7% en 2012, il se situait entre 16% et 20% en 2016. Le tennis, le football, le ski et le biathlon sont les sports féminins les plus représentés en 2016. Le sport masculin se concentre davantage sur le football, les sports mécaniques, le tennis et le rugby. Malgré ces améliorations, moins de 20% du volume horaire des retransmissions sportives télévisuelles a été dédié au sport féminin en 2016.

Cette faible médiatisation entretient un faible intérêt porté à la pratique féminine et manque de susciter de nouveaux attraits pour certaines pratiques. En effet, une forte exposition médiatique d'un événement sportif associé à de bonnes performances de la part des sportives et sportifs est à même de générer un engouement et de nouvelles vocations²⁰.

Des espaces publics et équipements sportifs peu nombreux et mal adaptés sur une partie du territoire francilien à l'origine d'une faible pratique féminine

La faible densité d'équipements sportifs dans certains quartiers et zones rurales de grande couronne, couplée à un manque d'adaptation en faveur du public féminin, contribue à éloigner les femmes d'une pratique physique et sportive occasionnelle comme régulière.

Les équipements sportifs non dotés de locaux permettant aux femmes de conserver leur intimité sont souvent rédhitoires. De même, la proportion non négligeable d'équipements multisports, si elle assure une polyvalence des pratiques ainsi qu'une rationalisation des espaces consommés, limite dans le même temps et pour certains publics notamment féminins l'existence de créneaux accessibles facilitant la pratique.

DES ENJEUX MULTIPLES ET DES LEVIERS D'ACTION NOMBREUX POUR ACCROÎTRE LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Rendre plus accessibles et mieux adaptés les équipements sportifs en faveur du public féminin

L'augmentation de la pratique féminine dépend en effet pour partie de l'appropriation que les femmes peuvent se faire des infrastructures à leur disposition, tout comme de leur caractère incitatif, et ce en fonction de leur situation personnelle et rythme de vie. Ainsi, un équipement sportif doté de créneaux adaptés au rythme des mères de famille, de matériels permettant une pratique familiale, de séances familiales, d'un espace parents lors de la pratique des enfants ou de modes de garde atypiques contribueraient à un meilleur accès des femmes à la pratique physique et sportive.

D'une manière plus générale, l'action des pouvoirs publics sur un périmètre bien délimité doit également davantage tenir compte des caractéristiques environnementales et sociologiques qui le caractérisent. En effet, agir en zones rurales ou en zones urbaines – QPV ou non – n'impliquera pas le même type d'équipement sportif ni les mêmes conditions d'accès, qu'il s'agisse du public féminin comme masculin. **Le cadre dans lequel les équipements sportifs sont implantés doit pouvoir prendre en considération les pratiques habituelles des populations qui s'y trouvent** – en référence aux fédérations enregistrant le plus de licenciés en QPV par exemple – tout comme l'évolution de la demande et la pluralité des formes de pratique, à l'image du développement des sports émergents.

¹⁰Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports/SEMC, Les chiffres clés de la féminisation du sport en France, 2014

¹¹Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports/SEMC, Penser, créer, et gérer des équipements sportifs en quartiers prioritaires de la politique de la ville, décembre 2016

¹²IRDS, Les chiffres clés du sport en Île-de-France, septembre 2017

¹³IRDS, Les chiffres clés du sport en Île-de-France, septembre 2017

¹⁴Insee Première n°1675, Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent, novembre 2017

¹⁵Donnat, 2005

¹⁶Morea et al. 2002 ; Davaisse, 2006

¹⁷Commissariat général à la stratégie et à la prospective, 2014

¹⁸Burricand et Grobon, 2015

¹⁹Louveau, 2007

²⁰CSA, Rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision, septembre 2017

La politique régionale en matière sportive menée depuis le début de la mandature encourage la pratique sportive du public féminin dans les zones prioritaires sensibles et rurales. La Région Île-de-France agit en ce sens en rééquilibrant l'offre sportive sur les territoires fragiles urbains et ruraux, tout en contribuant significativement à l'adaptation de l'offre sportive aux besoins des publics les plus éloignés.

En outre, le « Plan Sport Oxygène », troisième volet de la nouvelle politique sportive de la Région Île-de-France adopté en septembre 2018, poursuit un triple objectif :

- Développer la pratique sportive auprès de certains publics, notamment féminin ;
- Veiller à l'équilibre territorial en encourageant la pratique sportive sur les propriétés régionales ;
- Soutenir les clubs associatifs dans les quartiers en difficulté, en zones urbaines comme rurales.

Ce plan prévoit que chaque commune soit dotée d'au moins un équipement sportif d'ici 2021 et que l'ensemble des Franciliens ait à leur disposition au moins un équipement sportif en accès libre à moins de 15 minutes de marche de leur lieu de vie. Ainsi, les communes qui justifieront d'une absence d'équipement sportif sur leur territoire pourront bénéficier d'une aide régionale renforcée par le doublement du taux et du montant du plafond de la subvention pour la réalisation d'un équipement sportif de proximité ou l'acquisition de matériels.

En ce sens, la Région Île-de-France prend davantage en considération l'environnement et la sociologie propre à chaque territoire, dans une optique de « sport santé, sport bien-être » à destination des femmes, et plus généralement de tous les Franciliens. Elle veille également à l'accessibilité et l'adaptation des futurs équipements sportifs à tous les publics comme aux nouvelles pratiques, pour une utilisation du plus grand nombre.

Afin d'accroître toujours plus son action en faveur du sport pour tous à destination du public féminin, un soutien régional sera apporté auprès des ligues, comités et clubs sportifs qui mènent des expérimentations destinées à l'aménagement d'horaires, la pratique en famille - à l'image du « baby handball » organisé par certaines communes et clubs - ainsi que la mise en place de modes de garde atypiques.

Enfin, des séjours multiactivités à destination des villages ruraux franciliens seront renforcés au sein des îles de loisirs.

Féminiser l'encadrement technique des activités physiques et sportives pour lutter contre les stéréotypes et fidéliser les femmes à de nouvelles pratiques

Si l'encadrement de la pratique sportive est souvent le fait de bénévoles et de personnes travaillant à temps partiels

ou en contrat à durée déterminée, il ressort des auditions menées dans le cadre de ce rapport que les jeunes filles et les femmes au potentiel avéré ne se sentent pas suffisamment accompagnées pour se projeter en tant que future entraîneur, arbitre ou éducateur.

Le métier d'éducateur sportif est essentiellement assuré par de jeunes hommes diplômés d'un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), y compris en Île-de-France. Les femmes ne représentent ainsi que 34% des emplois de ce secteur sur le territoire francilien. Cette faible représentation des femmes dans l'encadrement sportif et leur absence quasi-totale dans certaines disciplines ne permettent pas aux femmes de s'identifier. Cette situation ne leur permet pas non plus de s'intégrer pleinement à un milieu parfois totalement masculin. A l'inverse, elle entretient les stéréotypes en vertu desquels certains sports seraient plus masculins que d'autres et, de ce fait, peu ouverts au public féminin.

La Région Île-de-France doit donc pouvoir lutter contre cet état de fait en conséquence duquel les femmes encadrantes n'exercent que dans les milieux où elles ont elles-mêmes déjà évolué, entretenant une concentration de femmes dans certaines disciplines au détriment d'autres. Elle doit également agir en faveur d'une démocratisation du métier d'encadrant sportif et susciter de nouvelles vocations chez les femmes désireuses de suivre une formation dans les métiers du sport.

A cet égard, la démarche « Région solidaire » adoptée par le Conseil régional d'Île-de-France en juillet 2018 fait du sport un outil d'émancipation pour les femmes. En outre, le rapport « Région Île-de-France, Région solidaire » souligne la sous-représentation des femmes dans l'encadrement technique et administratif du milieu sportif et s'attache à enrayer cette tendance par la féminisation de ces métiers. L'objectif ainsi poursuivi vise à rendre les femmes plus visibles dans l'espace public et à les encourager à pratiquer davantage une activité physique et sportive. La Région Île-de-France s'engage ainsi à favoriser la détection et la formation d'un public féminin aux métiers d'éducateurs sportifs ainsi qu'à un nouveau métier : celui de « coach d'insertion par le sport ».

Afin de connaître avec précision la proportion exacte de femmes dans les formations liées aux métiers du sport par bassins d'emplois sur le territoire francilien, plusieurs études doivent pouvoir être menées. L'Institut régional de développement du sport (IRDS) sera mandaté à cette fin par la Région Île-de-France.

Enfin, dans la continuité du rapport remis au mois d'octobre 2018 sur la place des femmes dans l'espace public, une mission relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport a été confiée au Centre Hubertine Auclert afin d'assurer sur le long terme l'existence de données chiffrées, permettre un suivi des politiques publiques en application ainsi qu'une évaluation des effets constatés.

Assurer une plus grande pratique sportive féminine dans le milieu scolaire pour créer de futures générations sportives

Le renforcement de la pratique sportive des jeunes filles au collège et au lycée s'inscrit dans une démarche de plus long terme de fidélisation des femmes à la discipline qu'elles auront choisie. L'enjeu de maintenir les jeunes filles dans le sport doit passer par la réalisation de partenariats avec les ligues, comités et unions sportives telles que l'UNSS, seule structure à même de maintenir une présence sportive institutionnelle dans des zones parfois dépourvues de clubs sportifs ou désertés par le public féminin.

Les opérations lancées par l'UNSS avec le soutien de la Région Île-de-France sont déjà nombreuses. La journée des droits des femmes tout comme l'opération « La Lycéenne » ont réuni plus de 2000 lycéennes dans le but de sensibiliser le public féminin aux bienfaits du sport sur la santé tant physique que psychologique.

De même, l'opération « Sports en filles », lancée par le Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France (CROSIF), organise chaque année sur les îles de loisirs franciliennes des activités d'initiation sportive à destination des adolescentes âgées de 12 à 17 ans n'ayant accès que de façon occasionnelle à la pratique sportive.

Enfin, le dispositif des Ambassadeurs du sport de la Région Île-de-France permet à des sportives et sportifs de haut niveau d'intervenir dans les lycées franciliens afin de transmettre leur expérience et sensibiliser ce jeune public aux vertus et aux valeurs du sport. En 2017, 297 interventions ont été réalisées auprès de 12 448 jeunes.

Afin de promouvoir de nouvelles pratiques et susciter de nouvelles vocations, la Région Île-de-France s'engage à lancer au sein des lycées franciliens les « Olympiades du sport féminin » en partenariat avec l'UNSS. Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, cet événement aura pour objectif de fédérer chaque année et pour une période de 6 ans l'ensemble des lycéennes franciliennes autour d'une compétition régionale. Il contribuera au renforcement du partenariat liant la Région Île-de-France et l'UNSS et sensibilisera les jeunes filles aux JOP et leurs enjeux.

Des Masterclass sportives pourront être organisées au sein des lycées franciliens à travers la création d'un nouveau dispositif régional dédié. Des sportifs de haut niveau ne relevant pas du dispositif régional des Ambassadeurs du sport pourront ainsi venir directement témoigner, sensibiliser, échanger et initier les lycéennes et lycéens franciliens à leur discipline sportive. Des Masterclass sur la thématique du sport féminin pourront être organisées.



Parallèlement, le dispositif des Ambassadeurs du sport de la Région Île-de-France orientera davantage l'action de ces derniers vers le public féminin afin d'**informer sur les vertus d'une pratique sportive régulière ainsi que les métiers du sport**. Dans le cadre de la politique de la ville menée par la Région Île-de-France, des actions spécifiques pourront également être menées au sein des quartiers prioritaires.

Enfin, la Région Île-de-France s'engage à soutenir les actions qui contribuent à **lutter contre l'absentéisme des lycéennes franciliennes en cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS)** et à demander à l'Éducation nationale de mettre en place des indicateurs de suivi de la pratique sportive des lycéennes en Île-de-France.

Agir contre la radicalisation, les discriminations et les violences faites aux femmes dans le milieu sportif

Le milieu sportif n'est pas épargné par de nouveaux comportements et phénomènes susceptibles de porter préjudice aux valeurs véhiculés par le sport : violences, radicalisation, discriminations, racisme et préjugés sont autant de comportements de plus en plus fréquents contre lesquels les pouvoirs publics doivent lutter de façon rapide et efficace.

La Région Île-de-France est à l'avant-garde de ces problématiques. Une « **Charte régionale pour une nouvelle éthique et de déontologie dans le sport en Île-de-France** » a été adoptée lors de la Commission permanente du 19 septembre 2018, avec pour objectif celui de lutter contre toutes les formes de dérives dans le sport pouvant porter atteinte aux valeurs qu'il véhicule. Parmi elles, le sexisme et les violences sexuelles à l'égard des femmes.

Le développement de la pratique sportive féminine n'échappe pas à la nécessité d'un **climat apaisé et respectueux**, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte sportive. C'est ce que la Région Île-de-France s'emploie à assurer au sein des infrastructures sportives de son territoire.

Démocratiser le sport féminin à travers une plus grande médiatisation des compétitions sportives et un renforcement de la présence des femmes dans les programmes sportifs médiatiques

Le sport féminin à la télévision bénéficie d'une plus grande visibilité ces dernières années. Ainsi, par exemple, **les Jeux Olympiques de Rio de 2016** ont rassemblé 5,6 millions de téléspectateurs lors de la retransmission de la finale de judo femmes +78 kg. **La demi-finale de la coupe du monde de rugby féminin France-Angleterre** en a rassemblé plus de 3 millions, enregistrant un nouveau record d'audience. De même, sur la période 2011-2015, quatre des dix meilleures audiences des chaînes de la TNT gratuite hors chaînes historiques sont des compétitions sportives féminines²¹.

Des initiatives sont à l'origine de ces améliorations, à l'image de **l'opération « 4 saisons du sport féminin »** lancée en 2016 par le CSA et menée aux côtés du ministère des Sport, du secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et du Comité national olympique sportif français (CNOSF). L'objectif affiché est celui de donner un nouvel élan à la féminisation du sport à travers un ancrage du sport féminin dans les usages et un encouragement à la diversification des sports retransmis à la télévision.

Une corrélation positive existe en effet entre l'exposition d'un sport à la télévision et le développement de sa pratique. A titre d'exemple, le nombre de licenciées de football a très fortement augmenté depuis la saison 2010-2011 (+90% entre 2010 et 2016), non sans lien avec **la médiatisation des compétitions internationales de football féminin** et aux bonnes performances de l'équipe de France.

De même, le sport féminin retransmis à la télévision s'avère être un pari de plus en plus rentable compte tenu des droits télévisuels encore relativement modérés et d'un nombre de téléspectateurs de plus en plus élevé. A cet égard, l'acquisition des droits de diffusion des matchs de **l'Euro féminin 2017** par France TV comme celle de la coupe du monde 2019 par TF1 témoignent d'une attractivité croissante de ce sport pour les diffuseurs. A titre d'exemple, la coupe du monde de football féminin de 2011 (D8) comme celle de 2015 (W9) ont enregistré un coefficient de rentabilité supérieur à 1, avec des recettes publicitaires nettement supérieures au montant d'acquisition des droits télévisuels. En comparaison avec les compétitions sportives masculines, et depuis 2007, seule la retransmission de la coupe du monde de rugby de 2015 diffusée sur TF1 a été rentable.

Parallèlement, l'accroissement du nombre de femmes dans les programmes sportifs contribuerait également à susciter l'intérêt de femmes éloignées de l'environnement du sport et de l'exercice physique. Or, **en 2016, le taux de femmes journalistes et chroniqueuses ainsi que le taux de femmes intervenant dans des émissions de plateau ont été respectivement de 13% et 1%. De même, en 2016, la part des femmes prenant la parole dans les programmes de sport (présentatrices, commentatrices, joueuses interviewées, supportrices ou médecins) ne s'élevait qu'à 17%.**

La Région Île-de-France s'engage ainsi à renforcer ses exigences de communication sur les événements et manifestations sportives féminines se déroulant sur le territoire francilien auprès des **radios locales** qu'elle finance.

De même, des **campagnes de communication** seront régulièrement menées au sein des **Transiliens** afin d'informer les voyageurs des futures compétitions sportives féminines ayant lieu sur le territoire et valoriser la réussite des sportives et sportifs franciliens.

LA PLACE DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE DU SPORT, L'ÉCONOMIE DU SPORT ET LA PRATIQUE DE HAUT NIVEAU



LA PLACE DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE DU SPORT, L'ÉCONOMIE DU SPORT ET LA PRATIQUE DE HAUT NIVEAU

UN MILIEU SPORTIF PROFESSIONNEL INSUFFISAMMENT FÉMINISÉ SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Une faible représentation des femmes au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives

L'article L. 131-8 du code du sport tel qu'issue de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes renforce l'exigence de parité dans les instances dirigeantes des fédérations. Désormais, la proportion de membres au sein des instances dirigeantes du sexe le moins représenté parmi les licenciés doit au moins être égale à sa proportion parmi les licenciés. L'article 63 de cette même loi fixe l'obligation d'avoir 40% de représentants de chaque sexe dès lors qu'il y a 25% de licenciés dudit sexe.

Loin de ces exigences, le nombre de femmes présentes au sein d'instances dirigeantes des fédérations sportives demeure particulièrement faible, malgré une augmentation au cours de la dernière olympiade.

Ainsi, à l'échelle nationale, les bureaux des fédérations sportives ont par exemple bénéficié, entre 2009 et 2013, d'une hausse globale de 2,3% de leurs membres. Sur cette même période, le nombre de femmes a augmenté de 9,8%. Pour l'olympiade 2013-2016, les femmes n'ont néanmoins représenté que 22,8% des membres élus de ces instances²².

De la même façon, les femmes ne représentent qu'une minorité des membres des comités directeurs des fédérations sportives : 26,7% de femmes y sont ainsi élues, soit 681 élues dans les comités de direction pour 2573 postes.

La fonction de présidente d'une fédération sportive olympique n'est exercée que par une seule femme ; 7 sont à la tête d'une fédération non olympique et 6 dans les fédérations multisports. Au total, 16 femmes sont présidentes d'une fédération sportive sur 117 fédérations.

Sur l'olympiade 2009-2013, les missions de directrices techniques nationales (DTN) ont été confiées à 9 femmes contre 3 lors de la précédente olympiade. Sur les 72 postes de DTN ouverts, les candidatures ne comportaient que 12,5% de femmes.

D'une manière générale, pour l'olympiade 2013-2016, les femmes ne représentaient que 12,5% des présidents, 22,9% des secrétaires généraux et 13,5% des trésoriers, en nette progression cependant au regard des effectifs de la précédente olympiade.

A l'échelle régionale francilienne, seules 14 femmes sont à la tête de l'un des 76 ligues ou comités régionaux, soit 19,5%.

Un déficit de présence féminine dans les métiers et l'économie du sport

Les femmes occupent 48% de l'emploi francilien. Dans le domaine du sport, seuls 34% des emplois d'éducateurs sportifs sont occupés par des femmes²³.

Plus de 3600 diplômés du sport sont dénombrés en Île-de-France. Si le métier d'éducateur sportif est essentiellement le fait de jeunes hommes diplômés d'un BPJEPS, la faible présence des femmes se retrouve plus globalement dans l'ensemble des diplômés de niveau IV. Parmi eux, les femmes diplômées dans le secteur de l'animation se retrouvent majoritaires (62%), tandis que les hommes représentent 65% des diplômés du secteur sportif.

En substance, la part des femmes baisse à mesure que le niveau de diplôme augmente : les femmes représentent ainsi 40% des diplômées de niveau IV, 25% des diplômés de niveau III et seulement 15% des diplômés de niveau II.

Du point de vue associatif, seuls 22% de femmes président une association sportive en Île-de-France contre 34% sur le plan national, soit en dessous de la moyenne du tissu associatif global.

En 2015 et à l'échelle nationale, le pourcentage de femmes occupant le poste de directeur régional jeunesse, sport et cohésion sociale s'est élevé à 17,9%. La même année, les

femmes ne représentaient que 11,7% des entraîneurs nationaux et 10,6% des directeurs techniques nationaux. Les femmes ne représentaient enfin que 21,6% des conseillers techniques nationaux et 18,3% des conseillers techniques régionaux. Sur 133 393 éducateurs, 32% étaient des femmes en 2015 et parmi elles, 37% d'éducateurs généralistes²⁴.

Ces écarts se retrouvent également dans le domaine de l'arbitrage, secteur où les femmes sont peu nombreuses. Dans le football, par exemple, sur 25 000 arbitres officiels, seules 825 sont des femmes. Cet écart se réduit dans le handball bien que demeurant important : sur 32 000 arbitres officiels, 7000 sont des femmes.

Un accompagnement insuffisant des pouvoirs publics aux sportives de haut niveau

Au 1er novembre 2015, 13 853 sportifs étaient inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau, des sportifs Espoirs et des partenaires d'entraînement arrêtés par le ministère chargé des Sports. Parmi eux, 5226 étaient des femmes, soit 37,7% des effectifs. Une proportion proche de celle des femmes parmi les licenciés, en augmentation de 7 points depuis le début des années 2000²⁵.

Si la part des sportives de haut niveau reste bien inférieure à celle des hommes, une nette progression du pourcentage d'athlètes féminines aux Jeux Olympiques et Paralympiques a été enregistrée : la part des athlètes féminines est ainsi passée de 24% aux JOP de Los Angeles de 1984 à 44% aux JOP de Londres en 2012. En 2016, lors des JOP de Rio, le pourcentage d'athlètes féminins s'est élevé à près de 50%, avec 4700 participantes sur 10 500 athlètes.

L'Île-de-France accueille 1253 sportifs de haut niveau et 873 Espoirs. Les fédérations de judo, d'escrime, d'athlétisme et de rugby font partie de celles qui en détiennent le plus grand nombre. Il ressort des auditions menées dans le cadre de ce rapport qu'au sein de la Région Île-de-France, les sports féminins de haut niveau pâtissent cependant d'une certaine fragilité. Les facteurs à l'origine de ce constat seraient principalement liés à un manque de soutien de la part des pouvoirs publics, tant d'un point de vue financier qu'en termes de communication, valorisation et visibilité.

DES LEVIERS D'ACTION IMPORTANTES POUR FAIRE DE L'ÎLE-DE-FRANCE UNE VÉRITABLE TERRE DE SPORT FÉMININ

Accroître la présence de femmes dans les instances dirigeantes à travers un conditionnement renforcé de l'octroi d'aides régionales

Sous l'impulsion du ministère chargé des Sports et dès 2006, quatre fédérations ont élaboré un **plan de féminisation** destiné à féminiser leurs instances de direction, l'encadrement et l'arbitrage, tout en développant le sport féminin de haut niveau dans leur discipline respective (handball, basketball, cyclisme, football).



Copyright © iStock photos

²²Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports/SEMC, Les chiffres clés de la féminisation du sport en France, 2014

²³IRDS, Les dossiers de l'IRDS - Le sport, gisement d'activités et d'emplois, décembre 2016
²⁴Atlas des éducateurs sportifs déclarés, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Edition 2015

²⁵Atlas des éducateurs sportifs déclarés, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Edition 2015

²⁶Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, La féminisation du sport Comité des 11 tricolores, mars 2016

Si de nombreuses fédérations se sont par la suite engagées en ce sens, l'ensemble des fédérations sportives a désormais l'obligation de se doter d'un plan de même nature, en application des conventions d'objectifs 2014-2017 qui les lient à l'Etat. Ainsi, au 31 janvier 2016, 85 fédérations sur 117 étaient dotées de leur propre plan de féminisation.

A l'échelle régionale toutefois, ces plans de féminisation demeurent facultatifs au sein des ligues et des comités régionaux. En conséquence, seul un tiers des ligues régionales franciliennes est à ce jour doté d'un tel plan.

En mars 2018, et afin de remédier à ce déficit de féminisation au sein des instances dirigeantes du mouvement sportif francilien, la Région Île-de-France a enjoint aux ligues et comités régionaux de son territoire de se doter d'un tel plan. A l'image de son droit de regard sur l'existence d'un projet éducatif des infrastructures sportives financées, la Région s'engage à accroître sa vigilance et à encourager l'adoption de plans de féminisation en octroyant un **bonus incitatif** aux ligues et comités régionaux se dotant d'une telle feuille de route.

Encourager les échanges et le tutorat à travers la mise en relation des femmes dirigeantes et de celles qui aspirent à le devenir

Les auditions réalisées dans le cadre de ce rapport font état de la nécessité d'une mise en relation des femmes ayant exercé des fonctions de direction, celles actuellement en poste et celles qui souhaiteraient se lancer.

À travers la création d'une **Conférence biannuelle des**

femmes dirigeantes, la Région Île-de-France entend créer une instance de dialogue et de concertation des femmes franciliennes dirigeantes dans le but de promouvoir la place des femmes au sein de ces instances, d'améliorer leurs conditions d'exercice et de constituer un cadre d'échanges et de conseils. Cette conférence a vocation à rassembler les femmes en exercice, celles qui aspirent à intégrer une instance dirigeante, mais également les arbitres, éducatrices et sportives de haut niveau.

De même, en partenariat avec le CROSIF, un **système de parrainages** sera créé afin de permettre l'échange et assurer l'entraide entre anciennes, actuelles et futures membres d'instances dirigeantes. Cela afin de mettre en place un réel lieu de partage, de confiance et de transmission d'expérience.

Communiquer davantage auprès du public féminin sur les formations et parcours d'enseignement supérieur dans le milieu sportif

L'économie du sport en Île-de-France est la plus importante du territoire national. Aujourd'hui, le territoire francilien concentre en effet :

- 11% des établissements dans le secteur sportif, soit 28 400 établissements ;
- 19% des emplois sportifs français, soit 101 000 emplois sportifs franciliens ;
- 30% de la dépense sportive nationale, soit 11 milliards d'euros de dépense sportive régionale²⁶.

À moyen terme, et au regard des manifestations sportives internationales à venir, l'économie francilienne sera une économie toujours plus tournée vers le sport. La Région Île-de-France doit permettre d'attirer davantage de jeunes femmes dans les métiers et l'économie du sport, secteur particulièrement porteur et créateur d'emplois dans les années à venir, notamment dans le commerce et l'encadrement de la pratique. À cet égard, trois lycées franciliens vont être amenés à évoluer d'ici 2020 pour proposer des formations en lien avec les métiers du sport : le lycée Marcel-Cachin à Saint-Ouen, le lycée Saint-Exupéry à Créteil et le lycée Delacroix à Drancy.

Au-delà des enjeux liés à la féminisation des encadrants visant à attirer et fidéliser les femmes à de nouvelles disciplines, la Région Île-de-France doit pouvoir mieux informer sur les formations liées au secteur sportif et cibler davantage le public féminin.

En ce sens, les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 permettront, à travers les dimensions liées à la formation et l'emploi qu'ils comportent, de communiquer davantage sur les métiers et formations liés au sport et d'attirer de nouveaux publics, notamment féminins.

En outre, la mise en valeur de ces différents parcours et formations sur le portail **Oriane (www.oriane.fr)** permettra également de rendre davantage visible les offres disponibles et les orientations possibles. C'est pourquoi la Région Île-de-France s'engage à créer **une page dédiée aux métiers du sport et aux formations** qui s'y rattachent.

Un Plan régional de formation dédié aux entraîneurs féminins aura pour objectif d'accroître de façon substantielle, et dans des disciplines carencées, le nombre de femmes encadrants des pratiques sportives trop souvent désertées par le public féminin.

La Région Île-de-France s'engage enfin à encourager le développement de l'arbitrage féminin en accompagnant les fédérations et les ligues dans la mise en place d'un plan en direction des femmes visant à faire connaître les carrières dans ce secteur et susciter de nouvelles vocations.

Former une génération de sportives et sportifs franciliens de haut niveau dans la perspective des JOP 2024

Les sportives et sportifs de haut niveau franciliens, s'ils font rayonner la France au sein des différentes compétitions sportives, sont aussi la fierté de l'Île-de-France. Encourager la pratique de haut niveau, qui plus est féminine, demeure ainsi un enjeu prioritaire de la Région.

C'est la raison pour laquelle la Région Île-de-France soutient un certain nombre de clubs professionnels féminins à travers **le dispositif régional « Club Elite »** et continuera de le faire afin de permettre à des clubs de se hisser au plus haut niveau.

Dans le cadre de sa **stratégie d'accompagnement à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** publiée en juin 2018, la Région Île-de-France réitère la nécessité pour cet événement international de venir s'inscrire dans la continuité et en appuie des actions menées sur le long terme en faveur du sport. En ce sens, les JOP 2024 s'inscrivent comme vecteur d'accélération et de concrétisation des objectifs régionaux fixés en matière sportive, parmi lesquels l'accès à la pratique sportive des publics féminins dans les zones prioritaires sensibles et rurales mais également l'accompagnement des athlètes de haut niveau avant, pendant et après les JOP.

Auteur du rapport :
Manon LAPORTE
Déléguée spéciale à l'éducation
artistique et culturelle



Copyright © Florence Joubert / Picturastank

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

→ Rendre plus accessibles et mieux adaptés les équipements sportifs en faveur du public féminin

- ☞ Soutenir les expérimentations au sein des ligues, comités et clubs destinées à l'aménagement d'horaires, la pratique en famille ainsi que la mise en place de modes de garde atypiques.
- ☞ Organiser des séjours multiactivités à destination des zones rurales franciliennes faiblement dotées en équipements sportifs au sein des îles de loisirs.

→ Féminiser l'encadrement technique des activités physiques et sportives pour lutter contre les stéréotypes et fidéliser les femmes à de nouvelles pratiques

- ☞ Mandater l'IRDS afin qu'une étude puisse permettre de connaître la proportion exacte de femmes dans les formations liées aux métiers du sport par bassins d'emplois.
- ☞ Poursuivre la mission du Centre Hubertine Auclert relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport afin d'assurer l'existence de données chiffrées, permettre un suivi des politiques publiques ainsi qu'une évaluation des effets constatés.

→ Assurer une plus grande pratique sportive féminine dans le milieu scolaire pour créer de futures générations sportives

- ☞ Dans la perspective des JOP 2024, lancer dès 2019 et pour une période de 6 ans les « Olympiades du sport féminin » en partenariat avec l'UNSS au sein des lycées franciliens.
- ☞ Créer un dispositif régional permettant d'organiser de Masterclass sportives au sein des lycées franciliens. Ces sessions seront animées par des sportives et sportifs de haut niveau ne relevant pas du dispositif des Ambassadeurs de la Région Île-de-France.
- ☞ Élargir le champ d'actions des Ambassadeurs de la Région Île-de-France en ciblant davantage le public féminin lors de leurs interventions dans les lycées franciliens afin de les informer sur les vertus d'une pratique sportive régulière ainsi que les métiers du sport.
- ☞ Soutenir les actions qui contribuent à lutter contre l'absentéisme des lycéennes franciliennes en cours d'Education Physique et Sportive (EPS) et demander à l'Education nationale de mettre en place des indicateurs de suivi de la pratique sportive des lycéennes en Île-de-France.

→ Démocratiser le sport féminin à travers une plus grande médiatisation des compétitions sportives et un renforcement de la présence des femmes dans les programmes sportifs

- ☞ Renforcer les exigences de communication des manifestations et événements sportifs franciliens à l'égard des radios locales financées par la Région Île-de-France.
- ☞ Lancer des campagnes de communication régulières au sein des Transiliens afin d'informer les voyageurs des événements et palmarès sportifs au sein de la Région Île-de-France.

→ Accroître la présence des femmes dans les instances dirigeantes à travers l'octroi d'un bonus incitatif à l'adoption de telles mesures

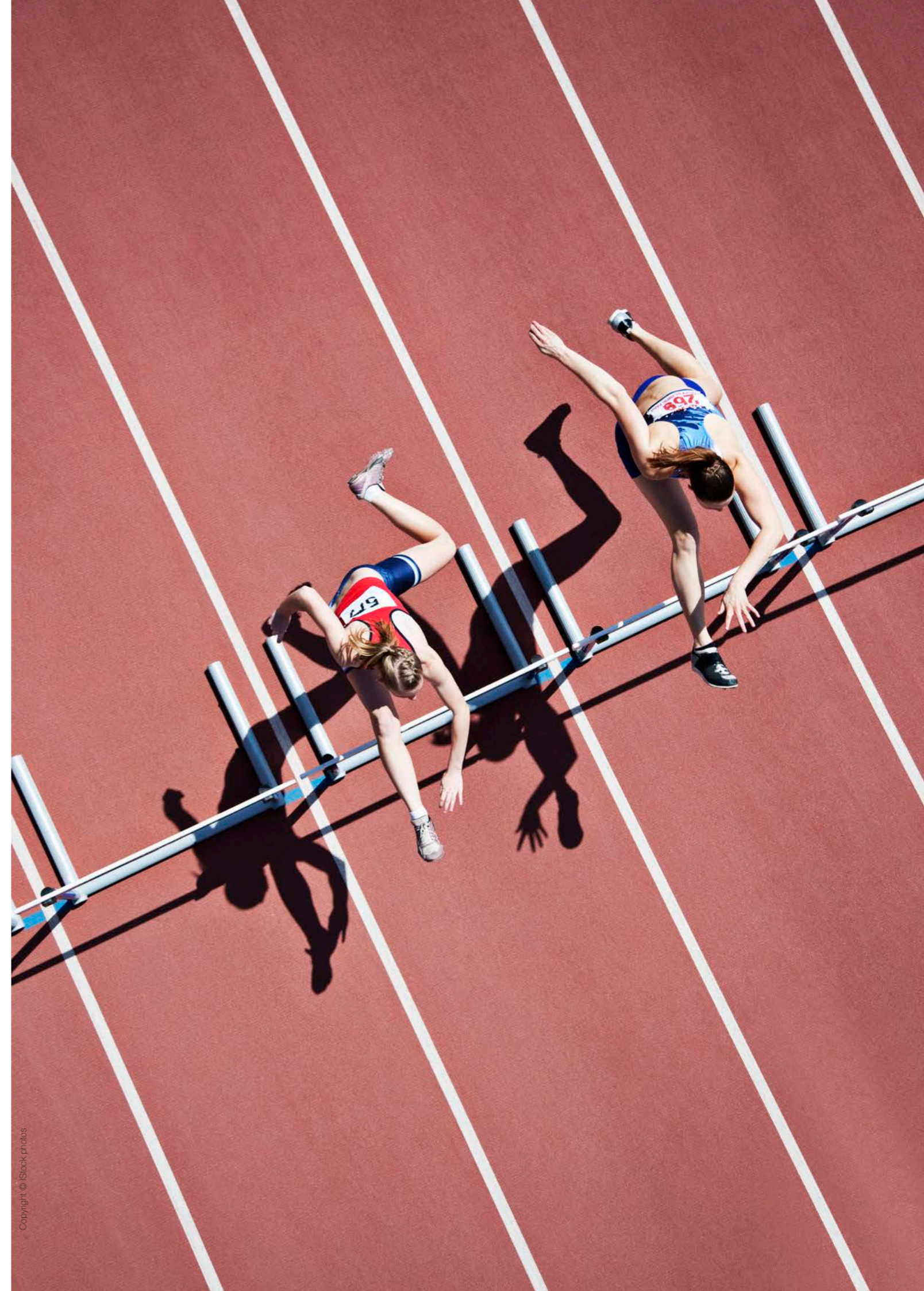
- ☞ Encourager l'adoption de plans de féminisation en octroyant un bonus incitatif aux ligues et comités régionaux se dotant d'une telle feuille de route.

→ Encourager les échanges et le tutorat à travers la mise en relation des femmes dirigeantes et de celles qui aspirent à le devenir

- ☞ Instaurer une Conférence biannuelle des femmes dirigeantes comme instance de rencontres et d'échanges des femmes dirigeantes franciliennes mais également des arbitres, éducatrices et sportives de haut niveau.
- ☞ Mettre en place un système de parrainages entre anciennes, actuelles et futures femmes dirigeantes afin d'assurer une mise en réseau et une entraide.

→ Communiquer davantage auprès du public féminin sur les formations et parcours d'enseignement supérieur dans le milieu sportif

- ☞ Créer sur le portail Oriane une page dédiée aux métiers du sport et aux formations qui s'y rattachent.
- ☞ Lancer un Plan de formation dédié aux entraîneurs féminins afin d'accroître leur nombre dans les disciplines les moins féminisées.
- ☞ Encourager le développement de l'arbitrage féminin en accompagnant les fédérations et les ligues dans la mise en place d'un plan en direction des femmes visant à faire connaître les carrières et susciter de nouvelles vocations.





Région Île-de-France
Pôle communication
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**